ARRETE MUNICIPAL

Ville de Cannes

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 26/10324

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PERMANENT DES DISPOSITIFS DE RALENTISSEURS CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE AVANCEE DE TYPE (A2B + B14 "30 KM/H") OU (A13B + M9D + B14 "30 KM/H") ET A LA SIGNALISATION DE POSITION - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code des Communes et les articles L 131-1 à L 131-4,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-2, R.411-4, R.411-25 et R.417-11

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière modifiée et approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu le Décret Ministériel du 29 novembre 1990,

Vu le Décret 2008-754 du 30 juillet 2008 Décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière,

Vu le Décret n°2015-808 du 02 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement,

Vu qu'il y a lieu de mettre à jour l'arrêté général du 05 février 1991, l'ensemble des arrêtés individuels et généraux portant règlementation de la vitesse sur la commune de Cannes sont abrogés et remplacés par le présent arrêté général portant réglementation de la vitesse dans l'agglomération,

Vu l'arrêté municipal n°26/3028 du 27 mars 2026, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gilles Cima, Troisième Adjoint,

Considérant qu'il y lieu d'adapter les prescriptions de limitation de vitesse sur le réseau routier de la ville de Cannes aux dispositions du Décret Ministériel,

Mise en ligne le 29/10/2026
jusqu'au 29/12/2026

Considérant qu'il convient de réduire la vitesse afin d'améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes,

Considérant qu'il convient d'ouvrir au double sens cyclable un nombre possible de voies à sens unique limitées à 30 km/h ou à 20 km/h,

Considérant que pour la sécurité des cycles, certaines voies ne peuvent être ouvertes au double sens cyclable,

Considérant que les arrêtés antérieurs sont abrogés,

Attendu qu'il y a lieu de réunir dans un document unique la réglementation de l'ensemble de ces prescriptions,

ARRETE

ARTICLE 1 DISPOSITIONS GENERALES

Conformément aux dispositions du décret ministériel précité, la vitesse est limitée à 50 km/h, exception faite des sections de voies limitées à 30 km/h désignées aux articles 2, 3 et 4 ci-après, des sections limitées à 20 km/h désignées à l'article 5.

ARTICLE 2 VOIES LIMITEES A 30 KM/H

À compter de la signature du présent arrêté, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h sur les sections de voies énumérées dans la liste annexée ci-après intitulée «voies limitées conformément à la signalisation verticale de prescription type B14-30 km/h».

ARTICLE 3 ZONES LIMITEES A 30 KM/H

À compter de la signature du présent arrêté, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h, sur les sections de voies dans la liste annexée ci-après intitulée «zones limitées à 30km/h conformément à la signalisation verticale de prescription type B30».

ARTICLE 4 SIGNALISATION DES DISPOSITIFS DE RALENTISSEURS A 30 KM/H

À compter de la signature du présent arrêté, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-deuxième partie-Art 28 ; 72.6; 118-9-version consolidée août 2009, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30km/h à l'approche des dispositifs de ralentisseur.

Lorsque les dispositifs sont installés ponctuellement sur des voies limitées à 50 km/h l'application de la limitation de vitesse à 30 km/h se fait à partir des présignalisations type [A2b + B14 « 30 km/h »] ou [A13b + M9d + B14 « 30 km/h »] situées 10 m à 50 m en amont du dispositif. Lorsque les dispositifs sont installés sur des voies limitées à 30 km/h, l'application de cette vitesse se fait au droit de la signalisation B14.

Les emplacements des dispositifs de ralentisseurs faisant application d'une limitation de vitesse à 30 km/h sont énumérés dans la liste ci-après annexée ralentisseurs conformément à la signalisation verticale avancée [A2b +B14 «30km/h»] ou [A13b + M9d + B14 «30 km/h»] et à la signalisation de position [C27] ou [C20a + M9d].

ARTICLE 5 ZONES DE RENCONTRE LIMITEES A 20 KM/H

À compter de la signature du présent arrêté, conformément au décret 2008-754 du 30 juillet 2008, il est instauré une zone de rencontre limitée à 20km/h sur les sections de voies annexées dans la liste ci-après intitulée «zones de rencontre limitées à 20km/h conformément à la signalisation verticale de prescription type B52».

Ces zones sont affectées à la circulation de tous les usagers et répondent aux principes suivants édictés par le Code de la Route et notamment sa partie réglementaire, livre I, dispositions générales, titre 1er définitions, Art « R110-2 » modifié par le décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010-art 2 et notamment Conduite des véhicules et circulation des piétons livre IV l'usage des voies, titre 1er dispositions générales.

Chapitre II Conduite et circulation des piétons, section 6 circulation des piétons Article R 412-35. Article R 415-11 modifié par décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010-art 17 Chapitre VII, arrêt et stationnement, section 2 arrêt ou stationnement dangereux, gênant ou abusif.

L'article R.417-10 modifié par le décret n°2012-280 du 28 février 2012 art 10.

Considérant les paragraphes de I à V.

ARTICLE 6 SECTIONS DES RUES LIMITEES A 30 KM/H OU 20 KM/H A SENS UNIQUE OUVERTES AU DOUBLE SENS CYCLABLE

Conformément au décret 2015-808 du 02 juillet 2015, il est instauré et sans préjudice des dispositions prévues par la Code de la route, une voie de circulation à double sens cyclable réservée à l'usage exclusif des cycles & des cycles à pédalage assisté dans les rues suivantes, lesquelles restent à sens unique pour les véhicules motorisés :

- rue des Cerisiers, sur sa section entière ;

- avenue des Muriers, sur sa section comprise entre la rue des Cerisiers et l'avenue Monte Carlo ;

- avenue des Cigales, sur sa section comprise entre l'avenue Michel Jourdan et la rue Troubadour ;

- rue Eugène Brieux, sur sa section entière ;

- rue Roquebillière, sur sa section comprise entre la rue Aurélia et l'avenue Francis Tonner ;

- avenue Monte-Carlo sur sa section comprise entre la rue Troubadour et l'avenue Michel Jourdan.

- boulevard Winston Churchill (Pantiero) sur voie logistique.

Le sens de circulation uniquement cyclable sera signalé réglementairement au moyen de panonceaux M9v sous le panneau B1 existant, du panneau C24 en remplacement du panneau C12 existant et d'une matérialisation au sol de type bande par une ligne discontinue de type T3 5 U et de pictogrammes « vélo » avec flèche dans le sens de circulation autorisé pour les cycles. Il sera réservé aux cycles tels que définis au Code de la Route Art R. 311-1 6.10 et aux cycles à pédalage assisté ou VAE, tant qu'ils sont conformes à la réglementation (C. de la route, R. 311-1 6.11).

En application de l'article R 417-11 8-b du Code de la route, l'arrêt ou le stationnement de tout véhicule motorisé sur la voie cyclable sont interdits et qualifiés de très gênants.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le sens de circulation des véhicules motorisés

En application de l'article R421.9 du code de la route, En marche normale, tout conducteur doit maintenir son véhicule près du bord droit de la chaussée, autant que le lui permet l'état ou le profil de celle-ci.

Un conducteur d'engin de déplacement personnel motorisé ou de cycle peut s'éloigner du bord droit de la chaussée lorsqu'une trajectoire matérialisée pour les cycles, signalisée en application des dispositions, le permet.

Ainsi, le sens de circulation des véhicules motorisés sera complété de sigles vélos avec deux chevrons en axe de voie pour renforcer la priorité des cycles sur les tronçons concernés.

ARTICLE 7 SECTIONS DES RUES LIMITÉES À 30 KM/H OU 20 KM/H A SENS UNIQUE NON OUVERTES AU DOUBLE SENS CYCLABLE

Les voies en sens uniques énumérées dans la liste annexée ci-après intitulée «sections des rues limitées à 30km/h ou 20 km/h à sens unique non ouvertes au double sens cyclable», ne sont pas ouvertes au double sens cyclable car la sécurité des cycles ne peut y être assurée, en raison des motifs détaillés pour chacune des voies dans la liste annexée.

ARTICLE 8 EXECUTION DE L'ARRETE

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes,

Pour le Maire,

ip

Gilles CIMA
Elue de la Logistique Urbaine
27 oct. 2026

Element ralentisseur

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES DISPOSITIFS DE RALENTISSEURS CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE AVANCEE DE TYPE [A2b + B14 "30 km/h"] OU [A13b + M9d + B14 "30 km/h] ET A LA SIGNALISATION DE POSITION [C27] OU [C20a + M9d]

Type	Voie	position	Remarques

Type	Voie	position	Remarques
Coussin berlinois			
	AVENUE DE FRANCE	n° 17	<nul>
	AVENUE DE FRANCE	n° 20	site n°10
	AVENUE DE LERINS	n°57-59	en enrobé
	AVENUE DES CIGALES	n° 7	site n°18a
	AVENUE DES CIGALES	n° 28	site n°18b
	AVENUE DES MURIERS	n° 25	<nul>
	AVENUE DES MURIERS	n° 29	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	n° 89	site n°22
	AVENUE DU PETIT JUAS	n° 141	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	n° 143-147	site n°9
	AVENUE FRANCIS TONNER	entrée de la contre allée	site n°36
	AVENUE FRANCOIS TUBY	n° 37	site n°17
	AVENUE FRANCOIS TUBY	n°25 dans le sens Nord/Sud	<nul>
	AVENUE FRANCOIS TUBY	n°25 dans le sens Sud/Nord	site n°35
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	face au n° 54 dans le sens Nord Sud	site n°19
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	face au n° 95 sens Sud/Nord	site n°20
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	n° 95 sens Nord/Sud	<nul>
	AVENUE MARECHAL GALLIENI	N° 89	site n°32

Type	Voie	position	Remarques
	AVENUE MORGON	n° 12	site n°23
	AVENUE PAUL GUIGOU	face n° 8 sens Nord/Sud	<nul>
	AVENUE PAUL GUIGOU	n° 8 sens Sud/Nord	site n°27
	AVENUE SAINT-JEAN	n° 38	site n°15
	AVENUE SAINT-JEAN	n° 20	site n°16
	BOULEVARD DE LA CROISETTE	voie Ouest face au n°131	site n°21
	BOULEVARD DE LA CROISETTE	voie Est face au n°133	<nul>
	BOULEVARD DELAUP	entre le n° 13 et le n° 15	site n°14
	BOULEVARD DELAUP	n° 5	site n°13
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	21	<nul>
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	21	<nul>
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	21	<nul>
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	21	<nul>
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	232	<nul>
	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	232	<nul>
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	contre allée espaces verts	site n°2
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	avant jardins familiaux	site n°3
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	Niveau entreprise CPS	site n°4
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	niveau espaces verts et crématorium	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	avant parking crématorium	site n°1
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	Niveau entreprise engrais passeron	site n°5
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	100 m du pont de l'autoroute	site n°6
	CHEMIN DES ARAUCARIAS	n°5	site n°25
	CHEMIN ROSE SAINT-JEAN	sur entrée chemin coté rond point du Perrier	site n°28
	IMPASSE DES LAVANDES	au niveau de la traverse du boulevard de l'Estérel sens Nord/Sud	site n°34
	IMPASSE DES LAVANDES	au niveau de la traverse du boulevard de l'Estérel sens Sud/Nord	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Voie Sud/Ouest	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Voie Nord/Ouest	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Voie Nord/Est	site n°24
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Voie Sud/Est	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Parking Palm Beach	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Parking Palm Beach	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Parking Palm Beach	site n°37
	RUE DE CANNES	devant le n° 45	<nul>
	RUE DE CANNES	face au n° 45	site n°7
	RUE DE CONSTANTINE	n° 14	site n°29
	RUE DU LAC	n° 5	site n°11
	RUE DU LAC	n° 15.5	site n°12

Type	Voie	position	Remarques
	RUE FENELON	n°15	en enrobé
	RUE GUY DE MAUPASSANT	devant escalier Continental	site n°30
	RUE JEAN GRAS	n°19	site n°26
	RUE JEAN JAURES	n°44	site n°33
	RUE LOUIS NOUVEAU	n°23	site n°31
	RUE PAUL PANNIER	n° 18	site n°8

Type	Voie	position	Remarques
Plateau surélevé			
	ALLEE DES CORMORANS	carrefour allée des Gabians	<nul>
	AVENUE BENEFIAT	n° 29	<nul>
	AVENUE BENEFIAT	n° 21	<nul>
	AVENUE DE GRASSE	n° 154	<nul>
	AVENUE DE GRASSE	n° 211	<nul>
	AVENUE DE LA CALIFORNIE	n° 12	<nul>
	AVENUE DE LA CALIFORNIE	entre le n° 10 et le n° 13	<nul>
	AVENUE DE LA ROUBINE	entre le n° 82 et le n° 86 (sortie Conforama)	<nul>
	AVENUE DE LA ROUBINE	carrefour rue Saint Jean	<nul>
	AVENUE DE LERINS	n° 47 (au droit de l'école Croisette)	<nul>
	AVENUE DE LERINS	carrefour avenue des Hespérides	<nul>
	AVENUE DE MADRID	entre le n° 5 et le n° 3	<nul>
	AVENUE DE SAISSY	entre le n° 8 et le n° 10	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	n°28	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	entre le n°3 et le n°5	<nul>
	AVENUE DES ANGLAIS	carrefour avenue Ml Galliéni	<nul>
	AVENUE DES BROUSSAILLES	n°36	<nul>
	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	entre le n° 3 et le n° 5	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	carrefour chemin de l'école 'entre le n°11 et le n°9)	<nul>
	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	carrefour chemin du Caroubier (n°13)	<nul>
	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	carrefour chemin des Chênes Verts (entre n°16 et n°18)	<nul>
	AVENUE DES COTEAUX	au niveau du Pont de Lyon	<nul>
	AVENUE DES COTEAUX	n° 19	<nul>
	AVENUE DES COTEAUX	n° 8	<nul>
	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	carrefour avenue Reine Elisabeth de Belgique	<nul>
	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	n° 28	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	N 16 - 18	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	sur la contre-allée au droit de la Rue de la Praderie	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	sur la contre-allée au droit du n°191	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	sur la contre-allée au droit du n°169	<nul>
	AVENUE FRANCOIS TUBY	entre le n° 33 et le n° 35	<nul>
	AVENUE FRANCOIS TUBY	n°16	<nul>
	AVENUE LEANDRE SARDOU	n° 7	<nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN	n° 102	<nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN	intersection Roi Albert	<nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN	carrefour avenue de Madrid	<nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN	n° 77 (après rue Fénélon)	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	AVENUE MARECHAL JUIN	entre le numéro 116 et 118	<nul>
	AVENUE MARECHAL JUIN	n°90	<nul>
	AVENUE MARECHAL KOENIG	n° 6	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	entre le n° 130 et le n° 132	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	n° 82	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	hauteur parking Palais des Victoires	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	n° 41 (hauteur piste cyclable stade palais des Victoires)	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	au droit du n° 124	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	n°104	<nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN	entre n° 78 et impasse des Floribondas	<nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN	Intersection Boulevard Louis NEGRIN	<nul>
	AVENUE MONTE-CARLO	Intersection Rue de Cannes	<nul>
	AVENUE MONTE-CARLO	Intersection avenue des Muriers	<nul>
	AVENUE MONTE-CARLO	Intersection avenue des Cigales	<nul>
	AVENUE MONTROSE	n° 32 bis	<nul>
	AVENUE PIERRE SEMARD	carrefour Avenue de la Roubine	<nul>
	AVENUE REINE ASTRID	carrefour avenue de Lérins	<nul>
	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	n° 10	<nul>
	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	n° 1	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	34-38	<nul>
	AVENUE TRISTAN BERNARD	carrefour Tripet/Lerins	<nul>
	AVENUE VICTOR HUGO	devant Ecole F. Mistral	<nul>
	AVENUE VICTOR HUGO	carrefour impasse Emile Zola	<nul>
	AVENUE VICTOR HUGO	carrefour giratoire eglise	<nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III	n° 10 bis	<nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III	n° 60	<nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III	carrefour impasse des deux Eglises	<nul>
	BOULEVARD D'ALSACE	parvis Parking St Nicolas	<nul>
	BOULEVARD D'ALSACE	hauteur parking Saint Nicolas	<nul>
	BOULEVARD D'ALSACE	carrefour rue Jean Haddad Simon	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	Intersection Allée de la Fôret	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	n°26	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	n° 22	<nul>
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	entre le n° 54 et le n° 52	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	devant la voie d'accès Est de la rue de la Verrerie	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	Traversée piétonne Grand Parking de la Plage	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	à l'Ouest du giratoire Verrerie	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	n°76	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	n°30	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	n°46	<nul>
	BOULEVARD DU MOULIN	n° 35	<nul>
	BOULEVARD DU MOULIN	entre le n° 5 et le n° 7	<nul>
	BOULEVARD DU PERIER	n° 24	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU	sur entrée et sortie du giratoire (paillassou/riou)	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU	giratoire chemin de la Croix des Gardes	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU	N°12	<nul>
	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	n° 15	<nul>
	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	n° 31	<nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY	intersection rue de Mulhouse	<nul>
	BOULEVARD VALLOMBROSA	carrefour Vallonbrosa-Pont Romain-Riou	<nul>
	CHEMIN DU PERIER	n°41	<nul>
	PROMENADE DE LA PANTIERO	au niveau de l'entrée du parking Pantiéro	<nul>
	PROMENADE DE LA PANTIERO	au niveau de la sortie du parking de la Pantiéro	<nul>
	PROMENADE DE LA PANTIERO	au niveau de la gare Maritime	<nul>
	QUAI SAINT-PIERRE	face place Massuque	<nul>
	ROND-POINT DU GENERAL MAUBERT	carrefour	<nul>
	RUE AMADOR LOPEZ	au droit du parking piscine	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	RUE AMADOR LOPEZ	entre le chemin des Chênes Verts et la rue des Rainettes	<nul>
	RUE AMADOR LOPEZ	entre le chemin des Genevriers et le chemin des Chênes Verts	<nul>
	RUE AURELIENNE	n° 23	<nul>
	RUE DE METZ	n° 4 (devant école Miniconi)	<nul>
	RUE DE METZ	n° 2 (Ecole Vagliano)	<nul>
	RUE DE MIMONT	hauteur parking Saint Nicolas	<nul>
	RUE DE MIMONT	carrefour Calmette / Braille	<nul>
	RUE DE MIMONT	carrefour Lyclama	<nul>
	RUE DES RAINETTES	face terrain de jeux	<nul>
	RUE DES SUISSES	carrefour pont romain	<nul>
	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	n°6	<nul>
	RUE DU LYS	n° 12	<nul>
	RUE JEAN JAURES	entre le n° 34 et 36	<nul>
	RUE RENE DUNAN	n° 5 parvis collège des Muriers	<nul>
	RUE RENE DUNAN	devant intersection avenue Pierre de Coubertin	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
Ralentisseur			
	ALLEE FONT DE VEYRE	n° 3 bis	<nul>
	AVENUE BEAUSEJOUR	n° 6	<nul>
	AVENUE BEAUSEJOUR	entre le n° 26 et le chemin Beauséjour	<nul>
	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	n° 72 (face parking avion)	<nul>
	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	entre le n° 58 et le n° 60	<nul>
	AVENUE DE LERINS	n° 28	<nul>
	AVENUE DES HESPERIDES	11	<nul>
	AVENUE DU CAMP LONG	entre le n° 11 et le n° 13	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	entre le n° 99 et le n° 97	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	entre le n° 45 et la rue Aubanel	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	n° 55	<nul>
	AVENUE FREDERIC MISTRAL	entre le n° 15 et la rue de Cannes	<nul>
	AVENUE MARECHAL GALLIENI	n° 55 (face groupe scolaire Maurice Alice)	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	n° 145 (école M. Pagnol)	<nul>
	AVENUE MONTE-CARLO	n° 7	<nul>
	AVENUE SAINT-LOUIS	n° 8	<nul>
	AVENUE SAINTE-ROSALIE	n° 8	<nul>
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	entre le n° 4 et le n° 6	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	n° 22	<nul>
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	n° 60	<nul>
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	n° 48 (contre allée)	<nul>
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	n° 52 (contre allée)	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU	entre le n° 17 et le n° 17bis (contre allée)	<nul>
	BOULEVARD DU RIOU	n° 15 bis (contre allée)	<nul>
	BOULEVARD EUGENE TRIPET	n° 7	<nul>
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN	n° 37 (face traverse Louis Negrin)	<nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY	carrefour boulevard Montfleury / rue de Metz	<nul>
	BOULEVARD RENEE ET IRENE PAILLASSOU	milieu du boulevard	<nul>
	BOULEVARD RENEE ET IRENE PAILLASSOU	sur entrée et sortie du giratoire (paillassou/riou)	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	au niveau de la pharmacie	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	après école élémentaire	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	au niveau de l'école maternelle	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	au niveau de lécole maternelle (2)	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	au niveau de lécole élémentaire de la frayère	<nul>
	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	n° 3	<nul>
	CHEMIN DE LA FRAYERE	entre le n° 17 et le n° 19	<nul>
	CHEMIN DE LA NADINE	n° 3	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	CHEMIN DE LA NADINE	n° 1	<nul>
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	parking jardins familiaux	<nul>
	CHEMIN ROSE SAINT-JEAN	n° 6	<nul>
	RUE ALFRED DE MUSSET	sortie parking	<nul>
	RUE AURELIA	carrefour rue de Roquebilière	<nul>
	RUE CLAUDE PONS	n° 9	<nul>
	RUE DES ETATS-UNIS	entre le n° 11 et le n° 13	<nul>
	RUE DES VOSGES	n° 11	<nul>
	RUE DES VOSGES	n° 21	<nul>
	RUE DOCTEUR ALEXANDRE PASCAL	n° 14	<nul>
	RUE DOCTEUR ALEXANDRE PASCAL	n° 8	<nul>
	RUE DOCTEUR ALEXANDRE PASCAL	n° 18	<nul>
	RUE DOCTEUR BALOUX	entre le n° 21 et le n° 23	<nul>
	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	N°10	<nul>
	RUE FREDERIC MISTRAL	entre le n° 7 et le n° 9	<nul>
	RUE FREDERIC MISTRAL	n° 17	<nul>
	RUE FREDERIC MISTRAL	n° 3	<nul>
	RUE HONORE DE BALZAC	devant école maternelle Saint Exupéry	<nul>
	RUE JOSEPH FLORY	n° 15	<nul>

Type	Voie	position	Remarques
	RUE JOSEPH FLORY	entre le n° 25 et le chemin du devens	<nul>
	RUE MARIUS MONTI	n° 18	<nul>
	RUE RENE DUNAN	n° 32 (avant entrée école maternelle des Muriers)	<nul>
	RUE RENE DUNAN	entre le n° 20 et le n° 22 (devant entrée école élémentaire des Muriers)	<nul>
	RUE REYER	n° 1	<nul>

« SECTIONS DES RUES LIMITÉES A 30 KM/h ou 20 KM/h A SENS UNIQUE NON OUVERTES AU DOUBLE SENS CYCLABLE »

Autorisé	Observations	Arguments
Non	Allée Teisseire entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue du Mouré Rouge entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Saint Férréol entre le boulevard Gazagnaire et la rue James Grant Miln	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard de la Source entre l'avenue Saint Férréol l'avenue de Lérins	Visibilité aux intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard Gazagnaire entre la place Franklin Roosevelt et le boulevard de la Source	Piste Cyclable bidirectionnelle sécurisée le long du boulevard
Non	Place de l'Etang entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Claude Pons entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Cros Vieil entière	Visibilité en sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Golfe Juan entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Esprit Violet entre l'avenue de Lérins et la rue Ricord Laty	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue James Grant Milne entre l'avenue Saint Férréol et l'avenue du Moure Rouge	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Lord Byron (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Paul Serrrailler entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	Rue René Dunan (entre le n°4 et le boulevard Astégiano)	En raison de la piste cyclable sur trottoir, le contre sens cyclable n'est pas autorisé

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue Ricord Laty entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Saint Jin Jin entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Troubadour (Entre la rue Monte-Carlo et le n°18)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Walter Scott entière	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et sinuosité incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Beauséjour (Entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Bénéfiat (Entre avenue Sole Mio et avenue Poralto)	Visibilité en entrée de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue bénéfiat (Entre chemin des Araucarias et avenue Montrose)	Visibilité en entrée de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Coste Belle (entre le n°26 et l'avenue du Roi Albert 1er côté Nord)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue d'Orient (Entre l'avenue Beauséjour et l'avenue Windsor)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue de Flotte (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue de la Baronne (entière)	Visibilité en entrée et en sortie de carrefour et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue de Lérins (Entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue de Lyon (entre le boulevard de la République et le boulevard d'Oxford)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue de Madrid (Entre le boulevard Général Vautrin et la rue Jeanne Bermondi)	Sinuosité et visibilité incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue des Muriers (entre la rue Troubadour et la rue des	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
	Cerisiers)	
Non	avenue des Muriers (entre Monte Carlos et Michel Jourdan)	Vélorue matérialisé dans le sens de circulation. Visibilité en sortie de carrefour non sécuritaire à contresens
Non	avenue du Ml Gallieni (entre la rue Lord Byron et l'avenue du Camplong)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue du Petit Juas (Entière)	Trafic PL et visibimité incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue du Vert Coteau (Entre le numéro 22 et la rue Beaulieu)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Florida (Entre l'avenue des Cèdres et le n°8)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Frédéric Mistral (entière)	Visibilité en sortie de carrefour et sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Laugier (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et en sortie incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	avenue Michel Jourdan (entre la rue Joseph Flory et l'avenue Francis Tonner)	PL et visibilité en entrée et en sortie de carrefour et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo en contresens cyclable
Non	avenue Michel Jourdan (entre les deux débouchés du boulevard Jean Moulin)	PL et visibilité en entrée et sortie de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	avenue Ml Galliéni (Entre l'avenue de la Baronne et la rue Reyer)	Visibilité en sortie de carrefour et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Ml Galliéni (entre le boulevard d'Alsace et la rue Reyer)	Visibilité en entrées et sorties de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Monte Carlo (entre avenue des Murier et la rue Troubadour)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Morgon (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	avenue Prince de Galles (entre l'allée du Québec et le boulevard de la République)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	avenue Prince de Galles (entre le n° 58 et l'avenue Montrose)	Visibilité en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Saint-Louis (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et de virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Saint Jean (entière)	Visibilité en sortie de virage et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Saint Nicolas (Entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Tristan Bernard (entre la rue Eugène Brieux et l'avenue de Lérins)	Visibilité en sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Wester Weymiss (Entre le boulevard Leader et l'avenue du Docteur Picaud)	Visibilité en sortie de carrefour et en sorties de virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	avenue Windsor (entière)	Continuité avec avenue d'Orient dont visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	bande cyclable pour contresens aménagée sur trottoir	<nul>
Non	boulevard Alexandre III (entière)	Les cyclistes peuvent utiliser la piste cyclable existante. Pas de contresens cyclable autrisé sur voirie
Non	boulevard d'Alsace (entre la rue Volta et le giratoire Maubert)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard d'Oxford (entre l'avenue de Lyon et le boulevard de la République)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard de l'Eterel (Entre les deux débouchés de l’avenue François Tuby)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard Etienne Astégiano (Entre la rue de cannes et la rue René Dunan)	Visibilité en sortie de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard Guynemer (entre la rue Louis Blanc et la Place Stanislas)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	boulevard Honoré Soustelle (Entre la rue du Dr Baloux et le boulevard Louis Négrin)	Visibilité en sortie de carrefour incompatible avec un espace vélo sécurisé de contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	boulevard Louis Négrin (entier)	PL et visibilité en entrée et en sortie de carrefour et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo en contresens cyclable
Non	chemin de l'école (entre le fond de l'impasse et la rue des Rainettes)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	chemin des Araucarias (Entre l'avenue d'Annam et le n°5)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	chemin rural Beausite (Entre le n°11 et le boulevard Beausite)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	chemin Saint Nicolas (entière)	Visibilité en entrée de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	place Commandant Maria (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	reu Montfial (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	ru ede l'Orphelinat (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Achard (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue André Chaude (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Antoine Brun (Entre la rue du Bosquet et l'avenue Francis Tonner)	Visibilité en sortie de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Antoine Brun (entre la rue du Square Barthélémy et la rue Joseph Flory)	Visibilité en entrée et en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo en contresens cyclable
Non	rue Aurélienne (Entre la rue Gabriel Cordier et le bd Louis Négrin)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo en contresens cyclable
Non	rue Bivouac Napoléon (entre la rue Jean de Riouffe et la rue des Belges)	Visibilité en entrées et sorties de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Borniol (entière)	Visibilité en entrée de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue Boucicaut (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Brougham (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et en sortie incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	rue Commandant André (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	Rue de Cannes (Entre l'avenue Monte-Carlo et l'avenue Frédéric Mistral)	Visibilité en entrée de carrefour et sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	Rue de Cannes (Entre le Lycée Hutinel et l'avenue Monte-Carlo)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de la Maire (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Liège (Entre le boulevard Carnot et la rue de Dunkerque)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Metz (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Mimont (entière)	PL et visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Mulhouse (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Roquebilière (entre la rue Aurélia et la rue du Dr Baloux)	Visibilité en entrée et en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo en contresens cyclable
Non	rue de Sufren (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue de Turckheim (Entre le boulevard de Strasbourg et la rue Volta)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Belges (entière)	Visibilité en entrées et sorties de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Fauvettes (entre le n°13 et la rue Clémenceau)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue des Frères Manina (Entre la rue Jean Gras et la rue du Bosquet)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Phalènes (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Pins (entière)	Visibilité en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Suisses (entre la rue du Pont Romain et la rue Lalanne)	Visibilité en sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue des Vosges (Entre la rue de Belfort et l'avenue de Grasse)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et en sortie de virage incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	rue Docteur Alexandre Pascal (entière)	Virage en fond de rue très raide et visibilité incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Docteur Calmette (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Bosquet (entre l'avenue Francis Tonner et la rue Antoine Brun)	Insertion dans le carrefour dangereuse incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Bosquet (entre la rue Joseph Flory et la rue des Pins)	Visibilité en sortie de carrefour et de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Dr Gazagnaire (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Lac (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Onze Novembre (entre le Bd Carnot et l'avenue Saint Nicolas)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Port (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et virages incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Pré entre la rue Perrissol et la rue Georges Clémenceau	Visibilité en sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue du Square Joseph Barthélémy (entière)	Insertion dans le carrefour dangereuse incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue Félix Faure (entre la place Cornut Gentille et la rue Louis Blanc)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Fénélon (entière)	Visibilité en entrée et en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	Rue Forville (entière)	Largeur et visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Henri Germain (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Hibert (entière)	Virage dangereux incompatible avec espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Aicard (entière)	PL et visibilité en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Goujon (entre l'avenue Saint Nicolas et l'avenue du Ml Gallieni)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Goujon (entre le Bd Carnot et l'avenue du Ml Gallieni)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Gras (entre la rue des fères Manina et la rue Joseph Flory)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Gras (entre la rue des Frères Manina et l'avenue Francis Tonner)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Jean Haddad Simon (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Joseph Flory (Entre la rue Antoine Brun et la Cité du Bosquet)	Visibilité en entrée de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Lacour (entière)	La complexité du croisement en sortie de voie créé un risque de collision incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Legof (entre le Bd de la République et la rue Saint Victor)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Léon Goyet (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue Léon Noël (entre le Bd Carnot et l'avenue du Ml Galliéni)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Léon Noël (entre le Bd de la République et la rue Boucicaut)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Louis Blanc (entre la rue Félix Faure et l'vanue des Anciens Combattant d'Afrique du Nord)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Louis Braille (entière)	Visibilité en sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Louis Brouchier (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Louis Nouveau (entière)	PL et visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Lycklama (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Maréchal des Logis Fellegara (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Marius Aune (entre l'avenue Saint Nicolas et l'avenue du Ml Gallieni)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Marius Monti (entière)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Massena (Entre l’avenue du Pont de Lyon et le boulevard Carnot (section CANNES))	Visibilité en entrée et sortie de carrefour et intersection incompatible avec un espace vélo sécurisé
Non	rue Merle (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Milton (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Monseigneur Jeancard (entre la rue Saint-Vincent de Paul et la rue Jean Aicard)	PL et visibilité en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Montaigne (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	rue Mozart (entre le Bd Carnot et l'avenue du Ml Gallieni)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Notre Dame (entière)	Visibilité en entrées et sorties de carrefour et intersection incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Paul Pannier (entière)	Trafic PL en entrée et en sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Philibert Delorme	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Reyer (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Reyer (Entre la rue des Phalènes et la rue Philibert Delorme)	Visibilité en sortie de virage incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Roger Renaudie (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Saint-Vincent de Paul (entière)	PL et visibilité en entrée de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Saint Honoré (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Saint Jean (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Saint Victor (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Sergent Bobillot (entière)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Shakespeare (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours et intersections incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	rue Volta (Entre la rue de turckheim et la rue Louis Nouveau)	Visibilité en entrée et sortie de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable

Autorisé	Observations	Arguments
Non	square Mérimé (entier)	Visibilité en entrée et sortie incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	traverse du Petit Juas (entière)	Trafic PL et visibilité en entrée de carrefour et en sortie de virage dangereux incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable.
Non	traverse Louis Négrin (entière)	Visibilité en entrée de carrefour incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Non	traverse Mimont (entière)	Visibilité en entrée et sortie de carrefours incompatible avec un espace sécurisé vélo à contresens cyclable
Oui	avenue des Cigales (Entre l'avenue Michel Jourdan et la rue Troubadour)	<nul>
Oui	avenue des Muriers (Entre la rue des Cerisier et l'avenue Monte Carlos)	<nul>
Oui	avenue Monte Carlo (Entre la rue Troubadour et l'avenue Michel Jourdan)	<nul>
Oui	Boulevard de la Pantiero sur voie logistique	<nul>
Oui	rue de Roquebilière (entre la rue Aurélia et l'avenue Francis Tonner)	<nul>
Oui	Rue des Cerisiers (entière)	<nul>
Oui	rue Eugène Brieux (entière)	<nul>
Oui	Sur la contre allée Le diana du bd Alexandre III vers le giratoire Ml Juin	<nul>

Limitation de vitesse

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES VOIES LIMITEES A 30 Km/h CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE PRESCRIPTION DE TYPE B14 "30 Km/h"

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES VOIES LIMITEES A 70 Km/h CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE PRESCRIPTION DE TYPE B14 "70 Km/h"

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES ZONES DE RENCONTRE LIMITEES A 20 Km/h CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE PRESCRIPTION DE TYPE B52

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES ZONES 30 LIMITEES A 30 Km/h CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE PRESCRIPTION DE TYPE B30

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
Limité à 30			
		entière	Chemin du Béal ; (limité à 30)
	ALLEE MARYSE BASTIE	entière	<nul>
	ANCIEN CHEMIN DES VALLERGUES	entier	<nul>
	AVENUE AMIRAL WESTER WEMYSS	entre l'avenue du Dr Picaud et le boulevard Leader	<nul>
	AVENUE BENEFIAT	entre l'avenue Saissy et l'avenue Sole Mio	<nul>
	AVENUE DE GRASSE	entre le n°171 et la rue de la Marne	<nul>
	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	entre le boulevard du Riou et la rue du Pont Saint Victor	<nul>
	AVENUE DE LYON	entre le boulevard d'Oxford et le boulevard de la République	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	entre l'allée privée du Parc Springland et l'avenue Saissy	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	entre le chemin des Collines et le n° 93 (niveau ancien chemin de Vallauris)	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	entre la rue Léandre Sardou et le boulevard de la République	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	entre l'avenue Saint Louis et la rue du Châtaigner	<nul>
	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	entre l'avenue Costebelle et l'avenue de la Californie	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	entre le n°23 et le n°39	<nul>
	AVENUE FRAGONARD	du n° 16 au n° 26	<nul>
	AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER	entre la rue du Lys et l'avenue Selvosa	<nul>
	AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER	du n° 109 au n° 121	<nul>
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	entre l'avenue Saint Louis et la rue du Rocher	<nul>
	AVENUE JUSTINIA	entière	<nul>
	AVENUE NOTRE-DAME DES PINS	entière	<nul>
	AVENUE PRINCE DE GALLES	entre l'avenue Montrose et l'avenue du Grand Pin	<nul>
	AVENUE PRINCE DE GALLES	entre le boulevard de la République et l'allée du Québec	<nul>
	AVENUE REINE ELISABETH DE BELGIQUE	entière	<nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III	entre le boulevard Vautrin et l'avenue du MI Juin	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	entre le boulevard de la République et l'avenue d'Annam	<nul>
	BOULEVARD DE LA CROISETTE	Chaussée BHNS sud entre la promenade de la Pantiéro et la rue des Serbes	<nul>
	BOULEVARD DE STRASBOURG	entre la rue Louis Nouveau et le boulevard Montfleury	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	BOULEVARD DU RIOU	200 m au nord du pont Saint Victor jusqu'au giratoire vallombrosa	<nul>
	BOULEVARD DU SOLEIL	entier	<nul>
	BOULEVARD LEADER	du n° 202 au boulevard du Perrier (sens Sud / Nord)	<nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY	entre la rue du Lys et l'avenue Selvosa	<nul>
	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	entière	<nul>
	CHEMIN DE LA FRAYERE	entre la rue Alfred de Vigny et le stade Ranguin	<nul>
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	entre le pont d'avril et le bareau B2	<nul>
	CHEMIN DES ARAUCARIAS	entier	<nul>
	CHEMIN DES COLLINES	entre le n° 23 et le n° 44	<nul>
	CHEMIN RURAL DIT BEAUSITE	entre le n° 11 et le boulevard Beausite	<nul>
	CHEMIN RURAL DIT DE L'ABADIE	du pont d'avril à la limite de commune	<nul>
	JETEE ALBERT EDOUARD	entière	<nul>
	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	Parking Palm Beach Entier	<nul>
	RUE ALFRED DE MUSSET	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE BORNIOL	Entière	<nul>
	RUE D'ANTIBES	Entière	<nul>
	RUE DE LIEGE	Entière	<nul>
	RUE DES FAUVETTES	entière	<nul>
	RUE DES VOSGES	entre l'avenue de Grasse et la rue de Belfort	<nul>
	RUE FENELON	Entière	<nul>
	RUE JEAN-PIERRE LABADIE	entière	zac Gourguettes
	RUE JEAN GIONO	entière	zac Gourguettes
	RUE LACOUR	entière	<nul>
	RUE LOUIS NOUVEAU	entre le boulevard de la république et le boulevard de Strasbourg	<nul>
	RUE MACE	Entre la rue d'Antibes et la rue G. Monod	<nul>
	RUE MARIUS MONTI	entière	<nul>
	RUE MONTFIAL	entière	<nul>
	RUE PAUL PANNIER	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
Zone 20 de rencontre			
	ALLEE TEISSEIRE	entière	<nul>
	AVENUE COSTEBELLE	Entière	<nul>
	AVENUE DU VERT COTEAU	du n°10 au n°24	<nul>
	AVENUE DU VERT COTEAU	du n°8 à l'avenue Delattre de Tassigny	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	entre le Moulin de la Gaité et l(avenue Michel Jourdan	<nul>
	AVENUE MAURICE DERCHE	entre le numéro 16 et l'avenue du Petit Juas	<nul>
	AVENUE PIERRE SEMARD	entre l'avenue de la Roubine et le passage sous rails	<nul>
	BOULEVARD ALEXANDRE III	contre allée Le Diana	<nul>
	BOULEVARD DE LA MER	entre le boulevard Leader et la Clinique	<nul>
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN	Entre la rue de Roquebilière et l'avenue Francis Tonner	<nul>
	CHEMIN DE LA MERLETTE	entre le n°15 et le chemin du Périer (avec alternat priorité au sens Ouest/Est)	<nul>
	CHEMIN DE LA NADINE	entière	<nul>
	CHEMIN DES ARBOUSIERS	Entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	CHEMIN RURAL DIT ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	entre l'avenue des Coteaux et la commune Le Cannet	<nul>
	CHEMIN RURAL DIT ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	parcelle DI0010 entre l'avenue des Coteaux et le chemin rural dit ancien chemin du Pezou	<nul>
	IMPASSE DES FLORIBONDAS	Entière	<nul>
	PLACE DE L'ETANG	entière	<nul>
	PROMENADE DE LA PANTIERO	voie logistique vélorue	<nul>
	RUE BIVOUAC NAPOLEON	entre Jean de Riouffe et la rue des Serbes	<nul>
	RUE BUTTURA	entre le boulevard de la Croisette et la rue Notre Dame	<nul>
	RUE DE LA MAIRE	entière	<nul>
	RUE DE LA MARNE	entière	<nul>
	RUE DE ROQUEBILLIERE	entre la rue Aurélia et l'avenue francis Tonner	<nul>
	RUE DOCTEUR ALEXANDRE PASCAL	entière	Ecole
	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	entre le marché Forville et le boulevard Victor Tuby	<nul>
	RUE DU CROS VIEIL	Entière	<nul>
	RUE DU GOLFE JUAN	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE ESPRIT VIOLET	entre la rue Ricord Laty et le bd Gazagnaire	<nul>
	RUE FORVILLE	entière	<nul>
	RUE JAMES GRANT-MILNE	Entière	<nul>
	RUE JOSEPH FLORY	entre la rue Antoine Brun et l'avenue Ste Marguerite	<nul>
	RUE LEON GOYET	entière	<nul>
	RUE LOUIS BROUCHIER	entière	<nul>
	RUE PRIVEE DITE DU FOUERY	Entière	<nul>
	RUE RICORD LATY	entre l'avenue des Hespérides et la rue Esprit Violet	<nul>
	RUE SAINT-JEAN	entière	<nul>
	RUE SAINT JIN-JIN	Entière	<nul>
	TRAVERSE DU PETIT JUAS	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
Zone 30			
	AVENUE ANTHONY DOZOL	entière	<nul>
	AVENUE BEAUSEJOUR	Entière	Ecole
	AVENUE D'ORIENT	entière	<nul>
	AVENUE DE FLOTTE	entière	<nul>
	AVENUE DE LA BARONNE	entière	<nul>
	AVENUE DE LA CALIFORNIE	entière	<nul>
	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	entre l'avenue Lord Brougham et l'avenue Jean de Noailles	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	AVENUE DE LA ROUBINE	entre le parking Roubine2 et l'avenue Pierre Sémard	<nul>
	AVENUE DE LERINS	entière	Ecole
	AVENUE DE MADRID	entre la rue Jeanne Bermondi et le boulevard Vautrin	Ecole
	AVENUE DES ANGLAIS	entière	<nul>
	AVENUE DES BROUSSAILLES	entre l'avenue de Grasse et l'avenue des Verts Coteaux	Ecole
	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	AVENUE DES CIGALES	entière	<nul>
	AVENUE DES HESPERIDES	entière	Ecole
	AVENUE DES MURIERS	entière	<nul>
	AVENUE DU CEDRE	Entière	<nul>
	AVENUE DU MOURE ROUGE	Entière	<nul>
	AVENUE DU PETIT JUAS	entre l'avenue de France et la place Gérard Philippe	<nul>
	AVENUE DU VERT COTEAU	entre la rue Beaulieu et le n°8	<nul>
	AVENUE FLORIDA	entre la rue Lily Pons et l'avenue des Cèdres	<nul>
	AVENUE FRANCIS TONNER	entre l'avenue Michel Jourdan et l'avenue Sainte Marguerite	Ecole
	AVENUE FRANCIS TONNER	dans la contre allée entre l'avenue des Arlucs et et giratoire du Mouilin de la Gaité	<nul>
	AVENUE FREDERIC MISTRAL	entière	<nul>
	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	entre l'avenue du Docteur Bernard et l'avenue des Broussailles	Ecole
	AVENUE JEAN DE NOAILLES	entre le n° 8 et le boulevard Beausite	Ecole
	AVENUE JEAN DE NOAILLES	entre le n° 82 et le boulevard Leader	PARC NARUREL DE LA CROIX DES GARDES

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	AVENUE LAUGIER	entière	<nul>
	AVENUE LOUIS GROSSO	Entière	<nul>
	AVENUE MARECHAL GALLIENI	entière	Ecole
	AVENUE MARECHAL JUIN	entre le n°15 et le giratoire des Gabres	<nul>
	AVENUE MARECHAL KOENIG	Entière	<nul>
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	entre le n° 85 et le n° 105	Complexe sportif TENNIS
	AVENUE MAURICE CHEVALIER	entière	<nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN	entre le n° 140 et le chemin de Garibondy	Ecole
	AVENUE MICHEL JOURDAN	Entre les deux débouchés sur le boulevard du Moulin au Cannet	<nul>
	AVENUE MICHEL JOURDAN	entre l'avenue des Muriers et l'avenue Francis Tonner	<nul>
	AVENUE MONTE-CARLO	entière	<nul>
	AVENUE MORGON	entière	Ecole
	AVENUE REINE ASTRID	entière	<nul>
	AVENUE SAINT-FERREOL	Entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	AVENUE SAINT-JEAN	entière	<nul>
	AVENUE SAINT-LOUIS	entre l'avenue du Petit Juas et la rue Mireille	Ecole
	AVENUE SAINT-NICOLAS	entière	Ecole
	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	entière	<nul>
	AVENUE SAINTE-ROSALIE	Entière	<nul>
	AVENUE TRISTAN BERNARD	Entière	<nul>
	AVENUE VICTOR HUGO	entière	Ecole
	AVENUE WINDSOR	entière	Ecole
	BOULEVARD BROUGHAM	entre le boulevard des Mimosas et l'impasse des Bruyères	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD D'ALSACE	entre le Pont des Gabres et la rue Volta	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	entre le n° 41 et la rue d'Annam (sens Est/Ouest)	<nul>
	BOULEVARD D'OXFORD	entre le n° 4 et le n° 32	Ecole
	BOULEVARD DE L'ESTEREL	entier	<nul>
	BOULEVARD DE LA CROISETTE	chaussée Nord entre la Promenade de la Pantiéro et la rue Jean de Riouffe	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	BOULEVARD DE LA CROIX DES GARDES	entre le bd Leader et le boulevard Roquebilière	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	entre l'avenue du Camp Long et le n° 140	Ecole
	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	entre l'avenue Prince de Galles et le n° 111	Ecole
	BOULEVARD DE LA SOURCE	Entière	<nul>
	BOULEVARD DE ROQUEBILLIERE	entre le boulevard des Pins et le boulevard de la Croix des Gardes	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD DELAUP	entre l'avenue de Grasse et la rue de Belfort	<nul>
	BOULEVARD DES MIMOSAS	entre le boulevard Leadear et le boulevard Brougham	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD DES PINS	Entier	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	entre le n°24 et le bd du Rivage	<nul>
	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	Entre la rue Stephen Liegeard et le Quai St Pierre	<nul>
	BOULEVARD DU MOULIN	entre le n° 11 et la Place Stanislas	Ecole
	BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO	entière	<nul>
	BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE	Entier	<nul>
	BOULEVARD EUGENE TRIPET	entre le boulevard Alexandre III et l'avenue Ml Juin	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	BOULEVARD EUGENE TRIPET	Passage sous voie SNCF entre le boulevard Alexandre III et l'avenue Tristan Bernard	<nul>
	BOULEVARD GUYNEMER	entre la place Stanislas et la rue de la Marne	Ecole
	BOULEVARD HONORE SOUSTELLE	entière	Ecole
	BOULEVARD LEADER	entre le n° 185 et le boulevard Cointet	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD LORD BROUGHAM	du n° 12 à l'avenue de la Croix des Gardes	PARC NATUREL DE LA CROIX DES GARDES
	BOULEVARD LOUIS NEGRIN	entre l'avenue Michel Jourdan et la rue de Roquebilière	Ecole
	BOULEVARD MONTFLEURY	entre la rue du Lys et la rue de Metz	<nul>
	BOULEVARD MONTFLEURY	Entre Av Selvosa et Bd des pins	<nul>
	BOULEVARD VALLOMBROSA	entre la place Stanislas et la rue Lalanne	Ecole
	CHEMIN COLLINES DES PUITS	entière	<nul>
	CHEMIN DE CALDANA	entre le boulevard Montfleury et l'avenue du Grand Pré	<nul>
	CHEMIN DE L'ECOLE	devant école maternelle et élémentaire de la Frayère	Ecole
	CHEMIN DE L'ECOLE	entière	<nul>
	CHEMIN DE LA FRAYERE	entre la rue Alfred de Vigny et le n° 17	Ecole

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	entre le barreau B2 et le Pont de l'autoroute	<nul>
	CHEMIN DEI OULIVIE	entier	<nul>
	CHEMIN DES CHENES VERTS	entière	<nul>
	CHEMIN DES GENEVRIERS	entière	<nul>
	CHEMIN DU CAROUBIER	entière	<nul>
	CHEMIN DU DEVENS	Entier	<nul>
	CHEMIN MORGON	entier	Ecole
	CHEMIN PRIVE DIT DE GARIBONDY	entière	<nul>
	CHEMIN SAINT-NICOLAS	entière	<nul>
	IMPASSE DES LAVANDES	entière	<nul>
	PLACE COMMANDANT MARIA	entière	<nul>
	PLACE CORNUT-GENTILLE	entière	<nul>
	PLACE HENRI BERGIA	Bd du Riou (entre av de la Croix des Gardes et Bd Vallombrosa)	<nul>
	PLACE HENRI BERGIA	Bd Vallombrosa (de la rue georges Clémenceau à la rue du Pont Romain)	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	PROMENADE DE LA PANTIERO	entière (Voies Nord / Voies BHNS / Voie logistique double sens cyclable)	<nul>
	QUAI SAINT-PIERRE	entier	<nul>
	RUE ACHARD	entière	<nul>
	RUE ALFRED DE VIGNY	entière	Ecole
	RUE AMADOR LOPEZ	entière	<nul>
	RUE ANDRE CHAUDE	entière	<nul>
	RUE ANTOINE BRUN	entière	<nul>
	RUE AURELIA	entière	<nul>
	RUE AURELIENNE	entière	<nul>
	RUE BEAULIEU	entière	<nul>
	RUE BOUCICAUT	entière	<nul>
	RUE BROUGHAM	entière	<nul>
	RUE CLAUDE PONS	entère	<nul>
	RUE DE CANNES	entre l'avenue P. de Coubertin et l'avenue Monte Carlo	Ecole

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE DE L'ORPHELINAT	entière	<nul>
	RUE DE LA LIBERATION	entière	<nul>
	RUE DE LA RAMPE	entière	<nul>
	RUE DE LA VERRERIE	entière	<nul>
	RUE DE METZ	entière	Ecole
	RUE DE MIMONT	entière	<nul>
	RUE DE MULHOUSE	entière	Ecole
	RUE DE ROQUEBILLIERE	entre la rue Aurélia et la rue du Dr Baloux	<nul>
	RUE DE SUFFREN	entière	<nul>
	RUE DE TURCKHEIM	Entre le bd de Strasbourg et la traverse Beauséjour	<nul>
	RUE DES BELGES	entière	<nul>
	RUE DES CERISIERS	entière	<nul>
	RUE DES FRERES MANINA	entière	<nul>
	RUE DES PHALENES	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE DES PINS	entière	<nul>
	RUE DES RAINETTES	entière	<nul>
	RUE DES SUISSES	entre la place Stanislas et le boulevard Victor Tuby	Ecole
	RUE DOCTEUR BALOUX	entre le boulevard Honoré Soustelle et la rue de Roquebilière	<nul>
	RUE DOCTEUR CALMETTE	entière	<nul>
	RUE DU BOSQUET	entière	<nul>
	RUE DU LAC	entière	<nul>
	RUE DU ONZE NOVEMBRE	entre le Bd Carnot et l'avenue Saint Nicolas	<nul>
	RUE DU PORT	entière	<nul>
	RUE DU PRE	entre la rue Louis Perrissol et la rue Georges Clémenceau	<nul>
	RUE ESPRIT VIOLET	entre l'avenue de Lérins et la rue Ricord Laty	<nul>
	RUE EUGENE BRIEUX	entière	<nul>
	RUE FELIX FAURE	entre la rue louis Blanc et la place Cornut Gentille	<nul>
	RUE GEORGES CLEMENCEAU	entre la rue Jean Dollfus et la place Cornut Gentille	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE HENRI GERMAIN	entière	<nul>
	RUE HIBERT	entière	<nul>
	RUE HONORE DE BALZAC	entre l'avenue Victor Hugo et la médiathèque de Ranguin	Ecole
	RUE JEAN AICARD	entière	<nul>
	RUE JEAN DOLFUS	entière	<nul>
	RUE JEAN GOUJON	entière	<nul>
	RUE JEAN GRAS	entière	<nul>
	RUE JEAN HADDAD SIMON	entière	<nul>
	RUE JOSEPH FLORY	Entre l'avenue Michel Jourdan et la rue Antoine Brun	<nul>
	RUE LEGOFF	entière	<nul>
	RUE LEON NOEL	entière	Ecole
	RUE LILY PONS	entière	<nul>
	RUE LORD BYRON	entière	<nul>
	RUE LOUIS BLANC	entre l'avenue des anciens combattants d'Afrique du Nord et la rue Félix Faure	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE LOUIS BRAILLE	entière	<nul>
	RUE LOUIS NOUVEAU	entre le n° 14 et le boulevard de Strasbourg	Ecole
	RUE LOUIS NOUVEAU	entre le bd de Strasbourg et la rue Volta	<nul>
	RUE LYCKLAMA	entière	<nul>
	RUE MARCO DEL PONTE	entière	<nul>
	RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA	entière	<nul>
	RUE MARIUS AUNE	entière	<nul>
	RUE MASSENA	entière	Ecole
	RUE MERLE	entière	<nul>
	RUE MILTON	entière	<nul>
	RUE MONSEIGNEUR JEANCARD	entre la rue Jeancard et la rue Saint-Vincent de Paul	<nul>
	RUE MONTAIGNE	entière	<nul>
	RUE MOZART	entre le Bd Carnot et l'avenue Gallieni	<nul>
	RUE NOTRE-DAME	entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE PAUL NEGRIN	entière	<nul>
	RUE PAUL SERRAILLER	entière	<nul>
	RUE PHILIBERT DELORME	entière	<nul>
	RUE RENE DUNAN	entière	Ecole
	RUE REYER	entière	Ecole
	RUE RICORD LATY	entre le bd de la Source et l'avenue des Hespérides	<nul>
	RUE ROGER RENAUDIE	entière	Ecole
	RUE SAINT-HONORE	entière	<nul>
	RUE SAINT-VICTOR	entière	<nul>
	RUE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	entière	<nul>
	RUE SERGENT BOBILLOT	entière	<nul>
	RUE SHAKESPEARE	entière	<nul>
	RUE TROUBADOUR	entière	<nul>
	RUE VOLTA	Entière	<nul>

Type	Voie	Section de nom_voie	Remarques
	RUE WALTER SCOTT	entière	<nul>
	SQUARE JOSEPH BARTHELEMY	entière	<nul>
	SQUARE MERIMEE	entière	<nul>
	TRAVERSE BEAUSEJOUR	Entre rue de Turckheim et av d'Orient	<nul>
	TRAVERSE DE LA PLAINE	entière	<nul>
	TRAVERSE LOUIS NEGRIN	entière	<nul>
	TRAVERSE MIMONT	entière	<nul>
	TRAVERSE SAINTE-MARIE	Entière	<nul>